



ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 LAPALUD



INSCRIPTIONS **RENTRÉE SCOLAIRE Septembre 2023**

A compter d'aujourd'hui et jusqu'au 28 avril 2023

Enfants dont les parents sont domiciliés sur LAPALUD

Note destinée aux enfants nés en 2020 et aux nouveaux élèves arrivant sur la Commune

AFIN DE PROCÉDER A L'INSCRIPTION SCOLAIRE de votre enfant, il convient :

1) De transmettre par courriel - ccas@lapalud.net - les pièces justificatives suivantes :

- Livret de famille,
- Carte nationale ou pièce d'identité du parent qui se présente – en cours de validité,
- Justificatif de domicile récent (Quittance de loyer, Facture de consommation : EDF, Eau, Tél...)
En cas d'hébergement : Prévoir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, sa pièce d'identité originale valable, son justificatif de domicile récent - ET un justificatif de domicile au nom du représentant légal à l'adresse de l'hébergeant (attestation assuré social ou notification CAF par exemple)
- Le cas échéant, le jugement de séparation ou de divorce précisant le droit de garde des enfants,
- Le document attestant que l'enfant a eu les 11 vaccinations obligatoires (carnet de santé de l'enfant) - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F724>
- Fiche de renseignements dûment complétée (ci-jointe)
- Bulletin de radiation pour les enfants scolarisés arrivant sur la Commune.

Si vous êtes dans l'incapacité de transmettre ces documents par mail, nous vous prions de prendre contact avec le service des AFFAIRES SCOLAIRES en Mairie au 04.90.40.30.73 (le matin) à compter du 27 février 2023.

2) Après traitement du dossier et de ces pièces justificatives, vous serez recontacté(es) à compter du 27 février :

PAR LA COMMUNE : en vue d'une rencontre en Mairie : un parent muni des documents originaux.

Puis PAR LA DIRECTRICE DES ÉCOLES : pour la finalisation de l'inscription scolaire.

Dossiers annexes qu'il est conseillé de constituer :

ALSH sans hébergement, accueils proposés par la Commune = ALP garderie du matin et du soir – ALP du mercredi – ALSH des vacances scolaires : Si vous êtes intéressé(es), il convient de demander le dossier à la Directrice (enfancejeunesse@lapalud.net) – à partir du 02 mai jusqu'au 15 juin 2023.

Restauration scolaire – La CCRLP Communauté des Communes Rhône Lez Provence située à Bollène est en charge de ce service = il convient de prendre contact au 04.90.40.01.28.

IMPORTANT : L'instruction est obligatoire dès 3 ans